

24h 15-16.11.2014

Le bison d'Europe peut encore rêver de Suchy

Le Canton suit toujours le projet qui vise à créer, dans la forêt du village, une cellule de conservation de cette espèce menacée

Une horde de huit à dix bisons d'Europe dans la forêt de Suchy? La balle est désormais dans le camp du Canton et de la Confédération. Les différents partenaires de ce projet qui vise la création d'une cellule de conservation de cette espèce menacée (il n'en reste aujourd'hui plus que 3800 dans la nature) se sont rencontrés jeudi. La séance a permis au biologiste responsable du projet, Alain Maibach, de commenter le rapport qu'il a déposé.

Bonne nouvelle, la notice d'impact sur l'environnement qu'il a rédigée a été bien reçue par les autorités. Elles doivent maintenant décider si les 120 hectares concernés par le projet peuvent être colloqués en «réserve forestière à statut particulier». Et ainsi bénéficier des subventions cantonales et fédérales qui en découlent.

Si c'est le cas, la gestion de cette forêt ne se fera plus que pour atteindre l'objectif visé, à savoir offrir aux bisons d'Europe les conditions idéales pour prospérer et, via leurs petits, assurer le brassage génétique de cette espèce un peu plus trapue que son cousin d'Amérique. Mais attention, la forêt de Suchy ne sera pas mise sous cloche, transformée en réserve d'Indiens pour accueillir ces bi-

sons. Si ce sont bien trois parcs - deux de 40 hectares et un de 28 hectares - qui seront délimités par une clôture, un seul à la fois sera occupé par les bovidés, et donc inaccessible aux promeneurs. «Dans leur cycle de vie, les bisons ont parfois besoin de forêts denses, parfois d'espaces un peu plus ouverts, comme de petites clairières, et nous devons utiliser la gestion forestière pour leur préparer de tels terrains», souligne Alain Maibach. Le garde forestier est-il prêt à cela? «C'est lui qui est à la base du projet», rappelle le biologiste.

120

La cellule de conservation est prévue sur une surface forestière d'environ 120 hectares, divisées en trois parcs

Cette séance a en outre permis de clarifier un point auprès des autorités: aucune installation fixe ne devrait être construite dans la forêt de Suchy pour ce projet. L'aménagement du territoire peut ainsi se retirer de ce dossier.

Reste donc au Canton et à la Confédération de décider s'ils peuvent accorder ce statut spécial à la forêt de Suchy. Si tel devait être le cas, les premiers bisons d'Europe pourraient y ruminer dans la deuxième moitié de l'année prochaine.

F.R.A.